



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENTS NUMÉROS 150-01-24, 383-24 ET 384-24

**150-01-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150-04 ÉTABLISSANT
LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET
FINANCIÈRES RELATIVES À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD À L'ÉGARD DE LA
GESTIONS DU TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DES
MUNICIPALITÉS LOCALES À CETTE COMPÉTENCE**

**383-24 CRICULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

**384-24 TAXE SUR L'IMMATRICULATION DE TOUT VÉHICULE DE
PROMENADE**

Je soussignée, Catherine Séguin, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 6 mai 2024 les avis publics ci-joints, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre.


Catherine Séguin
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 150-01-24
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150-04 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS
ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD À L'ÉGARD DE LA GESTION DU
TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DES MUNICIPALITÉS LOCALES À CETTE COMPÉTENCE
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 150-01-24 modifiant le règlement 150-04 établissant les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence de la MRC de La Rivière-du-Nord à l'égard de la gestion du transport collectif et adapté des municipalités locales à cette compétence a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	27 mars 2024
Dépôt du projet de règlement :	27 mars 2024
Adoption du règlement :	24 avril 2024
Entrée en vigueur :	29 avril 2024

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante :
<http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 29 jour d'avril 2024.


Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier

Tél. : 450-436-9321
Télec. : 450-436-1977
www.mrcrdn.qc.ca



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 383-24
CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 383-24 sur la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	27 mars 2024
Dépôt du projet de règlement :	27 mars 2024
Adoption du règlement :	24 avril 2024
Entrée en vigueur :	29 avril 2024

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 29 jour d'avril 2024.


Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier

Tél. : 450-436-9321
Télec. : 450-436-1977
www.mrcrdn.qc.ca



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 384-24
TAXE SUR L'IMMATRICULATION DE TOUT VÉHICULE DE PROMENADE
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 384-24 concernant la taxe sur l'immatriculation a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	27 mars 2024
Dépôt du projet de règlement :	27 mars 2024
Adoption du règlement :	24 avril 2024
Entrée en vigueur :	1 ^{er} janvier 2025

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 29 jour d'avril 2024.


Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier

Tél. : 450-436-9321
Télec. : 450-436-1977
www.mrcrdn.qc.ca